

Ville La Grand le 26 juillet 2018

Mr CHAMOT Pierre
Président du Lotissement les Cornières
6, rue des Iles du Foron
74100 Ville la Grand
Tel : 04 50 38 67 11



A
Mr le Commissaire Enquêteur
J.C Reynaud

Monsieur,

Suite à notre entretien du 25 juillet 2018 nous confirmons par écrit les divergences sur l'aménagement des abords du Foron.

Nous désirons ne pas être confrontés aux nuisances que nous avons vécues pendant 20 ans lorsque le parc des Iles du Foron était ouvert à tout le monde sur notre rue. (Parking sauvage, motos qui roule vite mettant en danger la vie de nos enfants et petits enfants, bruit et incivilités.)

Nous vous proposons deux solutions pour désenclaver le cul de sac du parc des Iles du Foron pour les piétons :

1^{er} possibilité :

Fermer complètement le parc des Iles du Foron le long de la rue des Iles du Foron avec un grillage + la haie existante et un accès pour les piétons par l'entrée/sortie comme actuellement rue Albert Hénon.

Mettre la rue Albert Hénon en sens unique du nouveau rond point de Leclerc jusque après la douane de Cornières afin de profiter de la 1/2 largeur de la route pour les piétons et de rejoindre l'accès piétons derrière le parking extérieur du Leclerc. (voir plan)

2^{ème} possibilité :

Faire une passerelle entre le du parc des Iles du Foron et la Suisse, suivre le sentier des douaniers, et revenir en France par une autre passerelle vers le parking extérieur du Leclerc. (voir plan)

En espérant que notre requête soit prise en compte, recevez Monsieur mes meilleurs salutations.

Mr CHAMOT Pierre

- Circulation routière
- Circulation piétonne
- Circulation vélos

1ère Possibilité

2ème Possibilité en passant par la Suisse 2



Association OIKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

1, place de la Libération

Passage Bleu

74100 ANNEMASSE

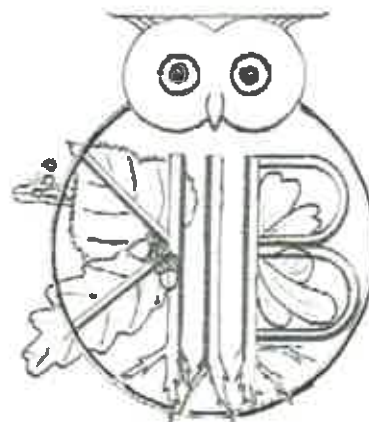
<http://www.oikoskaibios.com/>

oikos.kai.bios@orange.fr

Enquête publique unique sur le projet

de renaturation du Foron, secteur

Puplinge – Ambilly – Ville-la-Grand.



Monsieur Jean-Claude REYNAUD

Commissaire-enquêteur

Mairie d'Ambilly

Rue de la Paix

74100 AMBILLY

Annemasse, le 1^{er} août 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'association Oïkos Kai Bios souhaite s'exprimer concernant l'Enquête publique unique sur le projet de renaturation du Foron, secteur Puplinge – Ambilly – Ville-la-Grand.

1. L'INTERET DU PROJET - SITUATION

Oïkos Kai Bios ne peut que se réjouir de ce projet de renaturation du Foron. Que la nature soit au cœur d'un projet montre combien elle est importante pour le bien de tous.

Page 3/27 de la Notice explicative, nous constatons que les divers «aménagements destinés à mieux « contrôler » la rivière n'ont pas été toujours très opportuns, la nature ayant toujours le dernier mot, celui du bon sens. Hélas, les intérêts financiers en font parfois fi, ce qui est toujours un calcul à court terme préjudiciable à tous.

La lutte contre les inondations est le 1^{er} objectif (page 4/27 du même document). Certes, le respect de la biodiversité par les réaménagements des berges, la création de biotopes favorables à la faune, la valorisation des espèces remarquables et protégées arrive en 2^{ème} position. Nous espérons que ce ne sera pas au détriment de la nature qui va être très bouleversée par le chantier.

LE COURS DU FORON, LES ZONES HUMIDES

La Notice nous renseigne sur les objectifs environnementaux de cette renaturation.

➤ Page 13/27, concernant le lit du Foron :

« Le projet prévoit de rendre là où cela est possible un tracé sinueux, en se basant sur les méandres historiques. Ainsi, un ancien méandre sera réactivé (parcelle 855, Puplinge). La sinuosité du tracé au niveau des Moulins Gaud est retravaillée et accentuée autant que possible. En lieu et place du tracé rectifié longeant le Collège Saint-François, le Foron retrouvera un caractère sinueux, plus proche de ce qu'il était autrefois. »



➤ Page 16/27, à propos des berges

« Ainsi, un maximum de protection de berge artificielle (enrochements, gablions) sera démonté pour redonner un caractère naturel à la rivière. Sur les 2 335 ml actuellement stabilisés par des techniques dures, 1 635 ml seront restaurés en berges naturelles. Le solde sera constitué pour 682 ml en enrochements et 160 ml en mur. »



➤ Les zones humides : 1150 m² seront créés vers le lycée Saint François, aux Moulins Gaud... (pages 17 et 18/27 de la Notice).

Ces mentions éminemment positives sont à mettre en regard des divers désagréments que va apporter cette renaturation, ce que nous allons développer.

LES ARBRES

Page 26/27 de la Notice, « *La renaturation du Foron va s'accompagner d'une augmentation des surfaces boisées de 4 550 m²* », par ailleurs, page 4/27 de la Notice explicative, et pour justifier le projet à divers niveaux, il est noté « *Le projet présente un caractère d'utilité publique vis-à-vis de la qualité du milieu hydrique et de la diversité des habitats.* ».

Ceci laisse à penser que le projet est d'un très grand intérêt pour la nature.

Or, les tableaux (pages 53 à 55/150 du dossier de demande d'autorisation environnementale) indiquent l'abattage de 229 arbres.



Sur les quatre « Planches projet définitif » du dossier Plan délimitation DUP (8 pages), nous avons compté, à l'intérieur du périmètre DUP et approximativement, l'abattage de 119 arbres remarquables alors que dans la Demande de dérogation au régime de protection des espèces il n'en est mentionné que 8. Il y a là une incohérence qui nous échappe, tout comme la notion d'espèce exotique. (cf notre paragraphe ultérieur sur le sujet).

Par ailleurs, comme indiqué en page 25/27 de la Notice « *Le projet va s'accompagner de la destruction ou dégradation d'habitats. Le plus touché est le cordon rivulaire boisé ainsi que les bois de Chênes, Frêne et Charmes.*

Sur les boisements impactés par le projet, 1.679 hectares seront totalement déboisés et 1.273 hectares partiellement déboisés.

2.57 hectares de boisements seront préservés », le déboisement va donc être extrêmement important, même si, page 6/6 Note de présentation non technique, il est noté « La renaturation du Foron va s'accompagner d'une augmentation des surfaces boisées de 4 550 m² à terme. ». Nous souhaiterions connaître la durée du « terme », en espérant qu'il ne soit pas déjà trop tard.

Il est consternant de constater que, dans cet ouvrage « pour la nature », on coupe plus de 200 grands arbres. Des erreurs ont été commises par le passé, et le problème des inondations n'est pas résolu, ce n'est pas une raison pour sacrifier autant d'arbres surtout au nom de la biodiversité et de l'écologie.

Certes, l'abattage sera fait de manière exemplaire : « *Les arbres à abattre seront dépourvus de feuilles ce qui permettra de revaloriser les rémanents des abattages (branches, petits arbres) en paillage de qualité (copeaux bois). Ce paillage servira pour les plantations. Un broyage de bois avec les feuilles n'est pas valorisable en paillage car il se dégrade trop rapidement (fermentation nuisible aux plantes). La revalorisation du broyat sur place évite la mise en décharge des végétaux et réduit les transports camions* » (page 8/8 des Compléments), mais cela ne compense pas la perte de la vie de ces arbres et de leurs hôtes.

Le projet est prévu en collaboration avec la Suisse, la commune de Puplinge est aussi concernée par la rivière. Alors qu'en Suisse, nous avons vu contourner un chêne séculaire lors de l'élargissement d'une route, pourquoi ne demande-t-on pas à la rivière de contourner de grands arbres en créant des îles, par exemple. Ceci d'ailleurs semble avoir été prévu, page 8/27.

Ce massacre prévu de trop nombreux arbres est un non-sens écologique (entre autres pour la biodiversité).

Les arbres remarquables

Page 49/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces, nous apprenons que, sur les 35 arbres remarquables recensés, 27 seront préservés. Nous regrettons vivement qu'un effort supplémentaire ne soit pas réalisé pour les 8 sacrifiés.

A ce propos, et concernant les grands arbres, nous avons constaté dans le dossier une évolution dans les pratiques et les concepts. Page 19/27, nous lisons « *Les grands arbres sont souvent des éléments remarquables des paysages ou des écosystèmes et nécessitent une gestion spécifique. La valeur écologique des arbres comme support pour la faune et la flore augmente avec leur âge ; les arbres sénescents présentent ainsi un grand intérêt écologique, du fait de la présence de cavités, d'épiphytes, de champignons, d'insectes, etc...* »

Néanmoins, nous nous permettons d'insister sur leur grande valeur patrimoniale et écologique, que ces arbres soient d'ailleurs « remarquables » ou non.

Pour illustrer nos propos, vous trouverez en annexe deux articles concernant la pollution et les vieux arbres

Nous souhaiterions connaître la raison exacte, pour chaque arbre remarquable, de son futur abattage.

Les arbres fruitiers

Page 19/27 de la Notice explicative, nous lisons avec intérêt que « *Les zones boisées à valeur écologique et patrimoniale notable (grands arbres isolés, fruitiers sauvages) seront conservées.* »

Or, nous n'avons pas vu d'arbres fruitiers dans la liste des nouveaux arbres dont la plantation est prévue, C'était une vertu des anciens qui prévoyaient la plantation d'arbres fruitiers le long des routes et sur le domaine public. Nous souhaiterions qu'il en soit ainsi dans ce projet de renaturation du Foron. Cerisiers, pruniers, poiriers.... apporteront une nourriture précieuse à la faune.



Une zone de forêt libre

A la page citée précédemment, « l'îlot de sénescence » créé au niveau des Moulins Gaud nous semble une très heureuse initiative : « *La création d'un bras secondaire du Foron permet de conserver une zone boisée de qualité d'une surface de 2 500 m². Cette forêt, difficilement accessible au public, formera un îlot de sénescence. Cette surface de forêt, sera laissée en libre évolution caractérisée par une absence stricte de toute intervention (coupe, dévitalisation, plantation, mouvement de terrain, arrachage...) pour une durée illimitée. Les arbres sont laissés jusqu'à leur décomposition complète en vue de favoriser la conservation des espèces dépendantes des vieux arbres et du bois mort.* »

Dans le même esprit, les haies vives et bosquets, le traitement des lisières et la conservation du bois mort nous semblent précieux pour la faune et la biodiversité en général.

Les espèces exotiques

Il y aurait les invasives, page 21/27, que nous ne contestons pas, et les indésirables dont les acacias et les marronniers cités page 20/27. Or, ces dernières sont tellement fréquents, ne serait-ce que par le nom des rues d'Ambilly, d'Annemasse...qu'ils nous paraissent bien peu exotiques.

Même si (« *Les espèces exotiques indésirables (acacia, marronniers...)* seront abattues à la suite d'une pesé des Intérêts. »), nous ne pouvons que confirmer notre grand étonnement. Allez-vous abattre les cèdres du Liban, ceux de l'Atlas ? Ils sont bien des espèces exotiques.



Cèdre de l'Atlas, rue Molière à Annemasse

Nous avons par ailleurs entendu, par nos contacts locaux, que sur les 5 grands pins que comptent « les Caryatides », 4 magnifiques spécimens seraient abattus. Ont-ils été considérés aussi espèce exotique et indésirable ?

Si nous pouvons considérer que certaines variétés sont peut-être moins adaptées aux abords d'une rivière, la faune a bien dû y trouver refuge et quelques autres habitudes qu'il conviendrait de ne pas bouleverser. Sans compter le respect dû aux arbres qui nous apportent fraîcheur et ombrage et dont la présence est indispensable dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

Dans la mesure où ces arbres seraient vénérables par leur âge et leur taille, nous espérons donc qu'ils seront traités avec égards et donc conservés.

LA FLORE

Nous lisons avec intérêt que « *Les deux stations d'ail rocambole seront préservées. Elles seront matérialisées par un écologue avant le commencement des travaux* » (page 50/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces).

LA FAUNE SAUVAGE

Les promeneurs habitués des chemins qui longent le Foron ont le bonheur d'y croiser des animaux sauvages (hérissons, fouines, chauve-souris...) et ils nous ont partagé leur inquiétude : le chantier va perturber leur habitat et leurs zones de chasse.

Les insectes

Le grand capricorne et le lucane cerf-volant sont présents, ce sont des espèces vulnérables – enjeux très fort et fort sur le site – (pages 6 et 7/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces) il convient bien sûr de respecter leur habitat, le maintien des vieux chênes et le bois mort laissé sur place.



Les mammifères

Les chauves-souris, les hérissons sont présents, leur enjeu est très fort sur le site (page 21/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces).

Quant à l'hibernation des hérissons, nous sommes (un peu) rassurés de constater, page 49/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces :

« Les travaux doivent donc suivre un planning contraint et par étapes, notamment dans sa phase initiale :

- Déboisement et abattage des arbres du 1er septembre au 30 octobre : Durant cette période, les mammifères et les oiseaux ne sont plus en phase de reproduction, les juvéniles sont indépendants et peuvent s'enfuir, les chauves-souris et les reptiles ne sont pas entrés en hibernation. Cette opération de déboisement permettra de supprimer l'effet attractif du site pour la suite des travaux.

- Premiers travaux sur sol et terrassements des terres végétales d'août à octobre, hors période de fortes pluies, et ce d'une part pour éviter la déstructuration des sols..... et d'autre part pour éviter les périodes sensibles du Hérisson d'Europe et des Reptiles. »

Ceci est confirmé page 110/134 de l'Inventaire faune et flore 2015, « *Un certain nombre d'espèces sensibles sont présentes sur le site et les travaux engendreront des nuisances néfastes aux populations de ces espèces. Les périodes de travaux sont déterminées en fonction des périodes de sensibilités des espèces, des objectifs fonctionnels de la réalisation de la restauration du Foron et des contraintes liées au site en lui-même (altitude, température, conditions météorologiques).*

L'objectif de la planification de la période de travaux est de supprimer autant que possible la destruction des individus d'espèces protégées et/ou leur perturbation pendant les phases sensibles de leur cycle biologique. »

Les oiseaux

Les milans (noir et royal), le pic-épeiche, le pinson, le pouillot véloce, sont des espèces menacées présentes sur le site (page 35/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces).



Un maintien des vieux arbres, au-delà de ce qui a été prévu, est donc expressément demandé.

Par ailleurs, des mesures semblent prévues pour préserver la faune en choisissant les périodes adéquates pour les travaux.

Les dates précises seront-elles rendue publiques ?

L'ENTRETIEN

Page 23/27 de la notice, « *Les travaux d'entretien de stabilisation seront réalisés par des entreprises spécialisées. Ils comprennent notamment les fauches, les débroussaillages, la gestion des néophytes et les arrosages.* »

Notre association prône depuis sa création, en 2007, les fauches tardives (ou gestion différenciée des espaces verts). Le service des espaces verts d'Annemasse n'était pas vraiment vertueux, et nous avons organisé une conférence sur le sujet. Depuis le changement de directrice des Parcs et Jardins, les pratiques sont respectueuses de l'environnement et nous nous réjouissons qu'elles se développent sur l'agglomération.

En témoigne, la Gestion des prairies fleuries, page 24/27 de la Notice explicative : « *Les prairies seront fauchées une fois que les plantes ont monté en graines à 15-20 cm de hauteur pour favoriser le re-semis naturel et la repousse des vivaces.* »

Nous espérons toujours que ces pratiques venant des instances officielles auront vertu d'exemple et que de nombreuses pelouses seront moins souvent tondues à l'avenir.

OÏKOS KAÏ BIOS
OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
Patrimoine Nature et Vie

vous propose la première conférence
de sa deuxième année d'existence :

Vendredi 18 janvier 2008 à 20h

Complexe Martin Luther King à ANNEMASSE

VERS LES FAUCHES TARDIVES
pour une gestion différenciée des espaces verts

Participation aux frais

Comment sont entretenus les arbres et les massifs de nos villes ?
Grenoble, Rennes, et plus près de nous La Roche sur Foron ont opté pour une gestion plus
écologique de leurs espaces verts.

Passer de **8 000 litres** de pesticides chimiques de synthèse à **10 litres** par an
demande de trouver des moyens alternatifs et de changer nos habitudes visuelles,
pour le plaisir de voir repousser en ville des fleurs qui disparaissent dans les campagnes à cause
des pesticides de l'agriculture.

Les espaces verts ainsi gérés inciteront peut-être chacun à modifier ses pratiques
dans le sens d'un meilleur respect de la nature.

Qu'est-ce que la gestion différenciée et à quoi ça sert ?

Quels en sont les avantages en ce qui concerne les espaces verts ?

Martine FERAILLE, Maire Adjoint, Sylvie et Serge du service environnement à la mairie de La
Roche sur Foron viendront témoigner
du changement profond des méthodes initié dans cette ville.



OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
74100 ANNEMASSE

<http://oikoskaibios.monsite.orange.fr>

Conserver un maximum d'arbres aura pour conséquence de favoriser l'ombrage et la reprise des plantations. La nouvelle voie verte au-dessus de la future voie ferrée du Léman Express montre combien les arbustes souffrent avec la présente canicule. L'entretien en serait donc facilité.



LES RECOMMANDATIONS, NOS CRAINTES

Nous espérons vivement que les calendriers seront respectés afin de nuire le moins possible à l'environnement.

Nous ne pouvons que souscrire aux recommandations en matière de génie végétal, page 10/27 de la Notice explicative: « *De manière générale, les plantations devront provenir de pépinières locales (départements de la Savoie, Haute-Savoie, Ain, Isère) qui disposent de conditions climatiques similaires au site.* ». Toutefois, quelles garanties avons-nous de la bonne réalisation de ces achats. Des retenues sur facture sont-elles prévues au cas où ces plantations viendraient d'ailleurs ?

Certes, en matière d'impact, on peut se contenter d'un aspect global, comme en atteste, page 48/60 de la Demande de dérogation au régime de protection des espèces :

« *L'impact global du projet est positif ce qui explique les faibles mesures d'évitement de réduction et l'absence de mesures compensatoires.* ».

Nous ne saurions nous en satisfaire, eu égard au nombre important d'arbres remarquables ou non sacrifiés.

Nous espérons en tous cas que les arbres conservés seront protégés soigneusement, comme les arbres de la rue Molière à Annemasse.



EN CONCLUSION

La renaturation du Foron est un projet qui concerne deux communes françaises, Ambilly et Ville-la Grand et la commune suisse de Puplinge.

Ajoutons que nous avons l'exemple, vers Corsinges, de la renaturation de la Seymaz (<https://www.notrehistoire.ch/group/136-la-renaturalisation-de-la-seymaz?periods=1&sort=-relevance&view=grid> , <http://www.ge.sia.ch/node/222>). C'est une joie d'y voir des hérons, des libellules....dans une nature qui semble avoir retrouvé son caractère plus sauvage, plus originel. Nous espérons que cet exemple helvétique sera suivi dans ce projet transfrontalier.

S'il nous est difficile de nous opposer au présent projet, nous réitérons toutes les réserves et suggestions que nous avons apportées, et plus particulièrement :

- grands (et moyens) arbres conservés, sans distinction d'espèce, pour leur beauté, leur aspect patrimonial. Ils sont des repères indispensables dans un monde globalisé. Nous demandons aussi leur maintien pour le respect qui leur est dû d'avoir persévéré à grandir malgré la pollution, mais aussi pour lutter contre cette même pollution**
- plantation d'arbres fruitiers, nourriture pour les animaux.**

Pour rappel, nos questions

- L'augmentation des surfaces boisées de 4 550 m² « à terme », c'est-à-dire quand ?
- Quelle est la raison exacte, pour chaque arbre remarquable, de son futur abattage ?
- Les dates précises des travaux seront-elles rendue publiques ?

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations respectueuses.

Pour OÏKOS KAÏ BIOS

Marie BERGER et Patricia FAURE, cofondatrices

Annexes

- La pollution et les vieux arbres

<https://www.consoglobe.com/vieux-arbres-environnement-co2-cg>

<http://naturealsacebossue.over-blog.com/2018/04/5-super-pouvoirs-des-arbres-et-forets-tres-utiles-en-milieu-urbain.html>).

- La Seymaz <https://www.notrehistoire.ch/group/136-la-renaturalisation-de-la-seymaz?periods=1&sort=-relevance&view=grid> , <http://www.ge.sia.ch/node/222> .

OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

La pollution et les vieux arbres

<https://www.consoglobe.com/vieux-arbres-environnement-co2-cg> , captures d'écran

Une analyse historique de multiples espèces



C'est ce qu'a voulu vérifier Nathan Stephenson, écologiste à la US Geological Survey de Three Rivers, en Californie, aux Etats-Unis. Ses collègues et lui viennent de publier le résultat de leur étude dans la revue *Nature*, afin de déterminer l'impact exact des forêts sur le changement climatique.

La quarantaine de chercheurs a analysé des données remontant jusqu'à 80 ans en arrière. Le postulat a été contré : en réalité **plus un arbre est vieux, plus il capture de dioxyde de carbone dans l'atmosphère**. Un arbre ne cesse jamais de grandir ! L'équipe a étudié 670.000 arbres pour 403 espèces différentes, présentes un peu partout sur le globe.

Dans tous les cas, les spécimens les plus grands et les plus vieux de chaque espèce grandissaient le plus vite et absorbaient donc le plus de CO₂. Le CO₂

est ensuite stocké dans le tronc, les branches et les feuilles.

Les vieilles forêts stockent plus de carbone !



Cette réponse vient expliquer le fait que les forêts les plus vieilles stockent plus de CO₂, comme l'explique Nathan Stephenson : « *Nous savions déjà que les forêts anciennes stockaient plus de carbone que des forêts plus jeunes, mais les forêts anciennes ont des arbres de toutes tailles et il n'était pas clair lesquels grandissaient le plus vite, capturant ainsi le plus de dioxyde de carbone.* »

Si les forêts sont de véritables puits de dioxyde de carbone, il reste à déterminer à quel point elles ralentissent le changement climatique. Quoiqu'il en soit, « *pour réduire le dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère, c'est mieux d'avoir davantage de gros arbres.* » L'équipe de chercheurs travaille à présent sur l'interaction entre climat et forêts.

Sujet : [INTERNET] Enquête préalable D.U.P

De : "> Mireille Annouillès (par Internet)" <mireille.annouilles@gmail.com>

Date : 03/08/2018 13:56

Pour : Mireille Annouillès <mireille.annouilles@gmail.com>

Copie à : jean-claude.michele@wanadoo.fr

Famille Annouillès Claude

40 Rue du Foron

74100 Ville-La-Grand

Le 3 aout 2018

Observations sur l'enquête préalable à la D.U.P

Renaturation du Foron

A l'attention de Monsieur Reynaud

Commissaire-Enquêteur

Nous sommes propriétaire depuis 1959 de la parcelle situé au 40 rue du Foron à Ville-la-Grand sur laquelle la maison familiale à été bâtie. Le Foron passe au fond de notre jardin.

Voici les deux points qui nous inquiètent :

1) dans le dossier je ne vois aucune étude réalisée pour mesurer l'impact qu'aura la création du bras de décharge CH3 et de la zone humide ZH4 sur les riverains. La très grande proximité de ces ouvrages avec les habitations entrainera à coup sûr pour leurs occupants une invasion de moustiques et une pollution sonore due aux batraciens. Ces nuisances doivent donc être évaluées et certainement conduire à placer ces ouvrages dans des zones où le Foron est moins proche des habitations.

2) j'aimerais être rassurée et certaine qu'à aucun moment les palplanches existantes ne soient manipulées, endommagées ou supprimées ; elles sont indispensables à notre tranquillité.

Le 3 Aout 2018

Annouillès Claude et famille

Sujet : [INTERNET] renaturation du Foron

De : "> OIKOS KAI BIOS (par Internet)" <oikos.kai.bios@orange.fr>

Date : 02/08/2018 13:58

Pour : <ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans la suite de l'enquête publique citée,

Nous nous permettons de vous informer que les OBSERVATIONS DU PUBLIC ne sont pas consultables, « le lien ICI », à cette adresse <http://riviere-arve.org/espace-documentaire/avis-d-enquete-publique.htm> , ne fonctionne pas.

Recevez nos salutations respectueuses

Pour Oïkos Kai Bios

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

<http://www.oikoskaibios.com/>



Sujet : [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE - RENATURATION DU FORON

De : "> Jacqueline Plassiard (par Internet)" <jacqueline.plassiard@laposte.net>

Date : 30/07/2018 23:44

Pour : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Bonjour,

J' aurai deux remarques en dehors du fait que je trouve le projet tres intéressant. Si c'est pour faire ce qui a être fait à ambilly entre Pierre à bochet et le stade c'est parfait.

Mes suggestions:

prévoir des toilettes sèches sur le chemin

et

raccorder ce cheminement au centre ville par la gare (fléchage) avec futur passage sous terrain.

Merci.

Jacqueline PLASSIARD

Annemasse